

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015
COMPTE-RENDU

Le douze mai deux mille quinze à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 30 avril 2015

Date d'affichage : 4 mai 2015

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 20

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy (Arrivée au point 3), LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : BELLE Robert. FAILLER Maryse. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne.

LEMEUNIER Denis. MOGUEN Christine. PERON André. QUERE Armelle. TOUS Daniel.

Absents excusés : ARGOUARCH Michel – Pouvoir à LEMEUNIER Denis. DE BLASIO Stéfano – Pouvoir à COCAIGN Lionel. GUIHARD Gaëlle – Pouvoir à HAMON Annie. LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne – Pouvoir à MOGUEN Christine. PIROU Jérôme – Pouvoir à RICHARD Hervé.

Absents : CAR Guy pour les votes sur les points 1 et 2. PORZIER Isabelle. WILMOTTE Lénaïck

A été élu secrétaire de séance : MOGUEN Christine

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE LANDANET

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mise en concurrence d'entreprises été organisée pour les travaux de voirie à Landanet.

Le marché est composé d'un lot unique. Quatre offres ont été réceptionnées pour ce marché.

Après examen des offres reçues, la commission des marchés propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 102 000 € soit 122 400 TTC.

Il est prévu que les travaux durent 8 semaines. Madame Le Maire indique qu'il serait souhaitable qu'ils soient terminés avant les vacances d'été.

André PERON souhaite savoir comment il est prévu d'évacuer la terre du chantier. Madame HAMON indique qu'une bonne partie sera réutilisée sur place.

André PERON précise qu'il s'interroge sur ce point car lors des travaux de Kérozal, l'évacuation de la terre avait posé de nombreux problèmes.

Gérard LE SAOUT précise que la réalisation des travaux en été devrait permettre de limiter les dégâts.

<u>DÉCISION</u> : ADOPTION A L'UNANIMITÉ

2. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR UN INTERVENANT EXTÉRIEUR

Dans le cadre des animations du nouvel espace vert de Coatudual, Raymond LACHUER intervient à plusieurs reprises gracieusement pour des animations autour de la greffe et de la taille des pommiers.

Il est proposé de lui rembourser ses frais kilométriques sur la base du barème en vigueur.

Margot BORGNE précise que Monsieur LACHUER va être amené à faire d'autres déplacements notamment pour les animations autour des « vieux » pommiers.

Elle indique que la première animation était très intéressante et que des riverains avaient répondu présent.

Daniel TOUS souligne la qualité des interventions de Monsieur LACHUER qui est très intéressant. André PERON demande si un contact a été pris avec le lycée de Suscinio pour la recherche des pommiers rustiques.

Margot BORGNE lui répond que pour l'instant les recherches se sont concentrées sur Taulé. Elle a pris contact avec Madame BIZIEN du Phare de la lande.

Robert BELLE demande quels sont les frais qui feront l'objet du remboursement. Annie HAMON indique qu'il s'agit des frais kilométriques. Ceux-ci sont remboursés sur la base d'un barème fixé par le ministère de l'intérieur pour les agents de la fonction publique. Ce barème tient compte du nombre de kilomètres parcourus et de la puissance fiscale de la voiture. Robert BELLE demande quelle assurance prendrait en charge les frais en cas d'accident sur ces trajets.

Annie HAMON lui répond qu'il intervient à titre personnel. C'est donc son assurance qui interviendrait.

Margot BORGNE indique que le mode de remboursement des frais a été vu avec Monsieur LACHUER.

<u>DÉCISION : ADOPTION A L'UNANIMITÉ</u>

3. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Arrivée de Guy CAR à 19h55.

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2016. Il convient de désigner 6 jurés. Ne peuvent être retenus que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2016.

2086 : SEITE Samuel, 52 rue Michel Le Saout

2029 : ROUE Marie-Pierre, 15 résidence Coat Heol

0328 : CHARLES Anthony, route de Chaussepierre

2405 : BOUDIN (KERHARO) Violette Marie-Jeanne, Kerloscant.

1109 : LAURENT (MOGUEN) Anne-Marie, 41, rue Michel Le Saout

0957 : JEFFROY (CAR) Anne-Marie, 28, rue de Kerloscant.

QUESTIONS DIVERSES

Madame HAMON rappelle que l'inauguration du magasin SPAR suite aux travaux aura lieu le 21 mai à 20 heures.

➤ **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- Tourisme, culture et cadre de vie :

Margot BORGNE indique que les animatrices Valérie COLOMBEL et Dorothee PICART vont réaliser le film sur le gaspillage alimentaire avec Jean-Baptiste STEPHAN. Deux jours de tournage sont prévus à la cantine municipale et un jour à la cantine de Penzé.

Le film sera ensuite mis en ligne et présenté aux familles en fin d'année.

Margot BORGNE informe le conseil qu'une rencontre avec les habitants de Saint Herbot, Coat Heol, et une partie de la rue Michel LE SAOUT est programmée le jeudi 21 mai à 18h sur place afin d'entamer les discussions pour le projet d'aménagement de la liaison piétonne.

Pour conclure, elle indique que le travail sur les panneaux de coatudual se poursuit en lien avec le club photo. Elle précise que l'inauguration aura lieu en septembre.

Armelle QUERE rappelle qu'elle souhaite que des plots soient installés à l'entrée du chemin au niveau de la pharmacie car des voitures et des quads empruntent cette voie qui est strictement interdite à la circulation de véhicules motorisés.

Annie HAMON répond que des aménagements seront installés pour empêcher le passage de ces véhicules. IL en sera de même pour le bois de Saint Herbot. Michel ARGOUARCH a en effet signalé que des quads et motos circulaient dans le bois.

Daniel TOUS demande si certaines mauvaises herbes (chardons, ...) présentes dans la noue de Coatudual sont à retirer. André PERON et Gérard LE SAOUT lui indiquent que oui.

Il se propose de le faire samedi prochain et fait appel aux volontaires.

En conclusion, Annie HAMON indique que la charte de l' élu local adopté dernièrement est remise à chacun.

En questions diverses, Robert BELLE souhaite savoir combien coute le projet de réalisation du film sur le gaspillage alimentaire.

Margot BORGNE lui indique que le cout total est de 1580 €, financé à 50 % par Morlaix Communauté.

A la question d'Armelle QUERE sur la fête de l'éveil de l'enfant, Annie HAMON indique que la fête aura maintenant lieu tous les deux ans, donc l'année prochaine.

Annie HAMON indique que le conseil se réunira le 19 juin pour notamment l'arrêt du projet de PLU.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 20h10

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
BELLE Robert	
DE BLASIO Stefano	
FAILLER Maryse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PERON André	
PIROU Jérôme	
PORZIER Isabelle	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	